

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS

- Règlement CA-24-397 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) »;

Ce règlement prend effet le 1^{er} septembre 2025.

ORDONNANCES

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 775, CA-24-085, o.241, P-1, o. 706 et P-12.2, o. 262 relatives aux initiatives culturelles du 28 juillet au 13 septembre 2025;

- B-3, o. 776, C-4.1, o. 414, CA-24-085, o. 242, P-1, o. 707 et P-12.2, o. 263 autorisant la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 5e partie A);

- B-3, o. 777 relative à la tenue d'événements à la place de la Création du 10 juillet au 28 août 2025;

- B-3, o. 778 relative à la tenue d'événements le parterre avant de la BAnQ du 8 juillet au 15 octobre 2025;

- B-3, o. 779 relative à la tenue d'événements dans la cour du pavillon Hubert-Aquin et la cour avant de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes du 8 juillet au 15 octobre 2025;

et ce, en vertu des Règlements sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), ainsi que la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication

Ce règlement et ces ordonnances peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux> ainsi qu'aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÂM. Ainsi

Fait à Montréal, le 12 juillet 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Anne-Marie Lemieux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

CA-24-397 Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218)

Vu les articles 4 et 7 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie décrète :

1. Le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) est abrogé.
2. Le présent règlement prend effet le 1^{er} septembre 2025.

Un avis relatif à ce règlement (dossier 1254957003) a été affiché au Bureau d'arrondissement, sur le site Internet de l'Arrondissement et publié dans le journal Le Devoir le 12 juillet 2025 annonçant la date de sa prise d'effet le 1^{er} septembre 2025.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025

Résolution: CA25 240322

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 28 juillet au 13 septembre 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public du 28 juillet au 13 septembre 2025 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 775 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 706 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 241 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, articles 7 et 21), l'ordonnance P-12.2, o. 262 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703009

Anne-Marie LEMIEUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 juillet 2025

B-3, o. 775 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 28 juillet au 13 septembre 2025

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites, dates et les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Le promoteur d'une initiative culturelle autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement doit, en tout temps pendant et sur le site de cette initiative culturelle, être en mesure de produire l'autorisation écrite de la Division Festivals et événements.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA et 100 dBC, LAeq 15 minutes, mesuré à 35 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.
5. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255703009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE
Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire

1255703009

pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances								
		Date début	Date fin		P-1 art. 8 (vente)			F-1 art. 3 Consommation d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 45 Échantillons	P12.2 art. 7 Peinture sur chaussée	P-12-2, art. 21 Affichage sur lampadaire	
					Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques						
Fierté Montréal (Esplanade Tranquille)	Fierté Montréal	28 juillet	5 août	Esplanade Tranquille	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août	
Fierté Montréal (Pôle du Village)	Fierté Montréal	31 juillet	10 août	Sainte-Catherine entre Saint-Hubert et Papineau, Atateken entre Maisonneuve et René-Lévesque	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	N/A	N/A	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août	N/A	31 juillet au 10 août	
Festival International Présence Autochtone	Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone	1 août	13 août	Place des Festivals, Promenade des Artistes, De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain, Balmoral entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, Jeanne- Manoe entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine et Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Urbain	6 au 10 août de 9h à 0h30	6 au 10 août de 9h à 0h30	N/A	N/A	6 au 10 août de 10h à 0h	6 au 10 août	6 au 10 août	6 au 10 août	
Under pressure	Convention internationale de la culture urbain (CICU)	8 août	11 août	Sainte-Catherine entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de- Ville, de Boisbrind entre Saint-Dominique et de l'Hôtel- de-Ville, Parc Toussaint-Louverture	9 et 10 août entre 8h et 20h30	9 et 10 août entre 8h et 20h30	N/A	N/A	9 et 10 août entre 9h et 20h	9 et 10 août	9 et 10 août	9 et 10 août	
MUTEK - Village Numérique	MUTEK	8 août	2 septembre	Parterre, Petit Parterre, De Maisonneuve, station Saint- Laurent	N/A	N/A	N/A	N/A	14 au 28 août de 18h à 23h	N/A	N/A	14 au 28 août	
Fierté Montréal (Défilé)	Fierté Montréal	10 août	10 août	René-Lévesque entre Guy et Wolfe	N/A	N/A	N/A	N/A	10 août entre 11h et 18h	10-août	N/A	N/A	
Virée Classique	Orchestre symphonique de Montréal	14 août	17 août	Esplanade Tranquille Sainte-Catherine entre Jeanne-Manoe et Clark	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 7h à 23h	14 au 17 août de 10h à 23h	N/A	14 au 17 août de 7h à 23h	
Festival M.A.D.	Festival M.A.D. Montréal	14 août	29 août	Place des Festivals Sainte-Catherine Ouest entre Balmoral et Saint-Urbain Balmoral entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve Promenade des Artistes De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain Jeanne-Manoe entre Sainte-Catherine Ouest et du Président-Kennedy	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 00h30	21 au 24 août	N/A	21 au 24 août	
MUTEK	MUTEK	18 août	25 août	Esplanade Tranquille	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h00	19 au 24 août	N/A	19 au 24 août	
JOAT	Danse Danse inc.	20 août	1 septembre	Sainte-Catherine et Saint-Laurent, devant le 2 Sainte- Catherine Est	N/A	N/A	N/A	N/A	21 au 24 août et 27 au 31 août de 16h30 à 21h30	N/A	N/A	20 août au 1er septembre	
Dirne Street Challenge	Association Skateboard Montréal	31 août	31 août	de l'Hôtel-de-Ville et Place de la Paix	31 août	31 août	N/A	N/A	31 août 2025 de 10h00 à 19h00	N/A	N/A	N/A	
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Inmedia O.S.B.L.	4 septembre	13 septembre	Pôle Place des Arts Place d'Armes Parc du Mont-Royal Parc Médéric-Martin Avenue du Musée	N/A	N/A	N/A	N/A	4 au 13 septembre de 10h00 à 23h00	N/A	N/A	4 au 13 septembre	
Montréal sous les étoiles	CANAÉV	5 septembre	6 septembre	Place d'Armes	N/A	5 septembre de 16h à 23h	5 septembre de 16h à 23h	5 septembre de 16h à 23h	5 septembre de 16h à 23h	N/A	N/A	5 septembre	

**CA-24-085, o. 241 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 28 juillet
au 13 septembre 2025**

Vu l'article 29 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté* (CA-24-085);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'installation de fanions est exceptionnellement permise sur les lampadaires aux sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Ces fanions doivent être fixées solidement et doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.
3. À l'expiration de la période visée à l'article 1, les fanions doivent être enlevés.
4. L'organisateur d'un événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter du maintien et de l'enlèvement de ces fanions.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255703009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVISE DE LA CULTURE												
Division Festivals et événements												
Tableau des initiatives culturelles												
Sommaire 1255703009 pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025												
Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances			P-1 art. 3	B-3 art. 20	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21
		Date début	Date fin		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques					
Fierté Montréal (Esplanade Tranquille)	Fierté Montréal	28 juillet	5 août	Esplanade Tranquille	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août
Fierté Montréal (Pôle du Village)	Fierté Montréal	31 juillet	10 août	Sainte-Catherine entre Saint-Hubert et Papineau, Atatekian entre Maisonneuve et René-Lévesque	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	N/A	N/A	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août	N/A	31 juillet au 10 août
Festival International Présence Autochtone	Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone II	1 août	13 août	Place des Festivals, Promenade des Artistes, De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain, Balmoral entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, Jeanne-Manoe entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine et Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Urbain	6 au 10 août de 9h à 0h30	6 au 10 août de 9h à 0h30	N/A	N/A	6 au 10 août de 10h à 0h	6 au 10 août	6 au 10 août	6 au 10 août
Under pressure	Convention internationale de la culture urbain (CICU)	8 août	11 août	Sainte-Catherine entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de-Ville, de Boisbrindé entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de-Ville, Parc Toussaint-Louverture	9 et 10 août entre 8h et 23h30	9 et 10 août entre 8h et 23h30	N/A	N/A	9 et 10 août entre 9h et 20h	9 et 10 août	9 et 10 août	9 et 10 août
MUTEK - Village Numérique	MUTEK	8 août	2 septembre	Parterre, Petit Parterre, De Maisonneuve, station Saint-Laurent	N/A	N/A	N/A	N/A	14 au 28 août de 18h à 23h	N/A	N/A	14 au 28 août
Fierté Montréal (Défilé)	Fierté Montréal	10 août	10 août	René-Lévesque entre Guy et Wolfe	N/A	N/A	N/A	N/A	10 août entre 11h et 18h	10-août	N/A	N/A
Virée Classique	Orchestre symphonique de Montréal	14 août	17 août	Esplanade Tranquille Sainte-Catherine entre Jeanne-Manoe et Clark	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 7h à 23h	14 au 17 août de 10h à 23h	N/A	14 au 17 août de 7h à 23h
Festival M.A.D.	Festival M.A.D. Montréal	14 août	20 août	Place des Festivals Sainte-Catherine Ouest entre Balmoral et Saint-Urbain Balmoral entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve Promenade des Artistes De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain Jeanne-Manoe entre Sainte-Catherine Ouest et du Président-Kennedy	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 00h30	21 au 24 août	N/A	21 au 24 août
MUTEK	MUTEK	18 août	25 août	Esplanade Tranquille	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août	N/A	19 au 24 août
JOAT	Danse Danse inc.	20 août	1 septembre	Sainte-Catherine et Saint-Laurent, devant le 2 Sainte-Catherine Est	N/A	N/A	N/A	N/A	21 au 24 août et 27 au 31 août de 19h30 à 21h30	N/A	N/A	20 août au 1er septembre
Dime Street Challenge	Association Skateboard Montréal	31 août	31 août	de l'Hôtel-de-Ville et Place de la Paix	31 août	31 août	N/A	N/A	31 août 2025 de 10h00 à 19h00	N/A	N/A	N/A
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L.	4 septembre	13 septembre	Pôle Place des Arts Place d'Armes Parc du Mont-Royal Parc Médéric-Martin Avenue du Musée	N/A	N/A	N/A	N/A	4 au 13 septembre de 10h00 à 23h00	N/A	N/A	4 au 13 septembre
Montréal sous les étoiles	CANAÉV	5 septembre	6 septembre	Place d'Armes	N/A	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	N/A	N/A	5 septembre

P-1, o. 706 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 28 juillet au 13 septembre 2025

Vu les articles 3 et 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 8 juillet 2025 le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, des aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255703009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE Division Festivals et événements Tableau des initiatives culturelles												
Sommaire 1255703009 pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025												
Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances			P-1 art. 3 Consommation d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 45 Échantillons	P12.2 art. 7 Peinture sur chaussée	F-12-2, art. 21 Affichage sur lampadaire
		Date début	Date fin		Marchandises	P-1 art. 8 (vente) Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques					
Fierté Montréal (Esplanade Tranquille)	Fierté Montréal	28 juillet	5 août	Esplanade Tranquille	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août
Fierté Montréal (Pôle du Village)	Fierté Montréal	31 juillet	10 août	Sainte-Catherine entre Saint-Hubert et Papineau, Atateken entre Maisonneuve et René-Lévesque	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	N/A	N/A	31 juillet au 10 août de 11h à 23h00	31 juillet au 10 août	N/A	31 juillet au 10 août
Festival International Présence Autochtone	Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone T	1 août	13 août	Place des Festivals, Promenade des Artistes, De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain, Balmoral entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, Jeanne-Mance entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine et Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Urbain	6 au 10 août de 9h à 0h30	6 au 10 août de 9h à 0h30	N/A	N/A	6 au 10 août de 10h à 0h	6 au 10 août	6 au 10 août	6 au 10 août
Under pressure	Convention internationale de la culture urbain (CICU)	8 août	11 août	Sainte-Catherine entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de-Ville, de Bisabrand entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de-Ville, Parc Toussaint-Louverture	9 et 10 août entre 9h et 20h30	9 et 10 août entre 9h et 20h30	N/A	N/A	9 et 10 août entre 9h et 20h	9 et 10 août	9 et 10 août	9 et 10 août
MUTEK - Village Numérique	MUTEK	8 août	2 septembre	Parterre, Petit Parterre, De Maisonneuve, station Saint-Laurent	N/A	N/A	N/A	N/A	14 au 28 août de 18h à 23h	N/A	N/A	14 au 28 août
Fierté Montréal (Défilé)	Fierté Montréal	10 août	10 août	René-Lévesque entre Guy et Wolfe	N/A	N/A	N/A	N/A	10 août entre 11h et 18h	10-août	N/A	N/A
Vivée Classique	Orchestre symphonique de Montréal	14 août	17 août	Esplanade Tranquille Sainte-Catherine entre Jeanne-Mance et Clark	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 7h à 23h	14 au 17 août de 10h à 23h	N/A	14 au 17 août de 7h à 23h
Festival M.A.D.	Festival M.A.D. Montréal	14 août	29 août	Place des Festivals Sainte-Catherine Ouest entre Balmoral et Saint-Urbain Balmoral entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve Promenade des Artistes De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain Jeanne-Mance entre Sainte-Catherine Ouest et du Président-Kennedy	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 00h30	21 au 24 août	N/A	21 au 24 août
MUTEK	MUTEK	18 août	25 août	Esplanade Tranquille	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h00	19 au 24 août	N/A	19 au 24 août
JOAT	Danse Danse inc.	20 août	1 septembre	Sainte-Catherine et Saint-Laurent, devant le 2 Sainte-Catherine Est	N/A	N/A	N/A	N/A	21 au 24 août et 27 au 31 août de 16h30 à 21h30	N/A	N/A	20 août au 1er septembre
Dime Street Challenge	Association Skateboard Montréal	31 août	31 août	de l'Hôtel-de-Ville et Place de la Paix	31 août	31 août	N/A	N/A	31 août 2025 de 10h00 à 19h00	N/A	N/A	N/A
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse imedia O.S.B.L.	4 septembre	13 septembre	Pôle Place des Arts Place d'Armes Parc du Mont-Royal Parc Médéric-Martin Avenue du Musée	N/A	N/A	N/A	N/A	4 au 13 septembre de 10h00 à 23h00	N/A	N/A	4 au 13 septembre
Montréal sous les étoiles	CANAÉV	5 septembre	6 septembre	Place d'Armes	N/A	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	N/A	N/A	5 septembre

P-12.2, o. 262 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 28 juillet au 13 septembre 2025

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les dates mentionnées à l'annexe 1.
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.
5. L'organisateur d'un événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255703009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE
Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1255703009

pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances							
		Date début	Date fin		P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12.2, art. 21
					Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques					
Fierté Montréal (Esplanade Tranquille)	Fierté Montréal	28 juillet	5 août	Esplanade Tranquille	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août de 16h à 23h30	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août	31 juillet au 3 août
Fierté Montréal (Pôle du Village)	Fierté Montréal	31 juillet	10 août	Sainte-Catherine entre Saint-Hubert et Papineau, Atateken entre Maisonneuve et René-Lévesque	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	N/A	N/A	31 juillet au 10 août de 11h à 23h30	31 juillet au 10 août	N/A	31 juillet au 10 août
Festival International Présence Autochtone	Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone	1 août	13 août	Place des Festivals, Promenade des Artistes, De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain, Balmoral entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, Jeanne-Mance entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine et Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Urbain	6 au 10 août de 9h à 0h30	6 au 10 août de 9h à 0h30	N/A	N/A	6 au 10 août de 10h à 0h	6 au 10 août	6 au 10 août	6 au 10 août
Under pressure	Convention internationale de la culture urbain (CICU)	8 août	11 août	Sainte-Catherine entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de-Ville, de Boisbriand entre Saint-Dominique et de l'Hôtel-de-Ville, Parc Toussaint-Louverture	9 et 10 août entre 8h et 20h30	9 et 10 août entre 8h et 20h30	N/A	N/A	9 et 10 août entre 9h et 20h	9 et 10 août	9 et 10 août	9 et 10 août
MUTEK - Village Numérique	MUTEK	8 août	2 septembre	Parterre, Petit Parterre, De Maisonneuve, station Saint-Laurent	N/A	N/A	N/A	N/A	14 au 28 août de 18h à 23h	N/A	N/A	14 au 28 août
Fierté Montréal (Défilé)	Fierté Montréal	10 août	10 août	René-Lévesque entre Guy et Wolfe	N/A	N/A	N/A	N/A	10 août entre 11h et 18h	10-août	N/A	N/A
Virée Classique	Orchestre symphonique de Montréal	14 août	17 août	Esplanade Tranquille Sainte-Catherine entre Jeanne-Mance et Clark	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h30	14 au 17 août de 10h à 23h	14 au 17 août de 10h à 23h	N/A	14 au 17 août de 7h à 23h
Festival M.A.D.	Festival M.A.D. Montréal	14 août	29 août	Place des Festivals Sainte-Catherine Ouest entre Balmoral et Saint-Urbain Balmoral entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve Promenade des Artistes De Maisonneuve entre De Bleury et Saint-Urbain Jeanne-Mance entre Sainte-Catherine Ouest et du Président-Kennedy	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 1h00	21 au 24 août de 12h à 00h30	21 au 24 août	N/A	21 au 24 août
MUTEK	MUTEK	18 août	25 août	Esplanade Tranquille	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août de 17h à 00h30	19 au 24 août	N/A	19 au 24 août
JOAT	Danse Danse inc.	20 août	1 septembre	Sainte-Catherine et Saint-Laurent, devant le 2 Sainte-Catherine Est	N/A	N/A	N/A	N/A	21 au 24 août et 27 au 31 août de 16h30 à 21h30	N/A	N/A	20 août au 1er septembre
Dime Street Challenge	Association Skateboard Montréal	31 août	31 août	de l'Hôtel-de-Ville et Place de la Paix	31 août	31 août	N/A	N/A	31 août 2025 de 10h00 à 19h00	N/A	N/A	N/A
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L.	4 septembre	13 septembre	Pôle Place des Arts Place d'Armes Parc du Mont-Royal Parc Médéric-Martin Avenue du Musée	N/A	N/A	N/A	N/A	4 au 13 septembre de 10h00 à 23h00	N/A	N/A	4 au 13 septembre
Montréal sous les étoiles	CANAÉV	5 septembre	8 septembre	Place d'Armes	N/A	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	5 septembre de 18h à 23h	N/A	N/A	5 septembre

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025

Résolution: CA25 240323

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 5^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 5^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 414 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 776 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 707 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 242 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 263 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés. ;

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907006

Anne-Marie LEMIEUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 juillet 2025

**B-3, o. 776 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses
sur le domaine public (Saison 2025, 5^e partie A)**

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minutes, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés en annexe 1.
4. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2025, 5^e partie A)

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2025, 5e partie A)

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2025, 5 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations										Autres informations
				O-0.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)		
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques						
Jeudis rythmés	Ausgang et ses D.J.	les jeudis du 8 juillet au 15 septembre	Place du Village	x		x		x	x	x				N-A-MA
Soutien estival	Ausgang	jeudis au dimanche du 8 juillet au 15 septembre	Place du Village	x		x	x	x	x	x				N-A-MA
Saison estivale Square-Cabot et Place Henri-Dunant	Arrondissement de Ville-Marie (SL)	Square Cabot et Place Henri-Dunant	2 juillet au 15 août 2025 inclusivement	x						x				R-A-MA
Saison animation publique place Sun Yat Sen	Service à la famille chinoise du grand montréal	Place Sun Yat Sen	23 juin au 18 octobre 2025	x						x				R-A-MA
Fête de fin de camps de jour	Go Jeunesse	Terrains basket et dalle de béton du parc Toussaint Louverture	15-août	x						x				R-A-MA
Tournée des parades du FAR	Festival des arts de ruelle (FAR)	Quartier peter McGill	02-sept	x	x					x				R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2025, 5 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations										
				O-0.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, proprété (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, proprété	P-12.2 art.7 Proprété et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	Autres informations
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques						
Vélo du MEM	MEM	Place des Montréalaises	4, 18 juillet - 2, 17, 26 août - 2 et 20 septembre	x	x						x			N-AF-PA
Les Jeux de la rue volet soccer	Arrondissement de Ville- Marie	Terrains de soccer de l'école Pierre Dupuy	26-juil	x			x				x			R-A-MA
Les Jeux de la rue volet basket	Arrondissement de Ville- Marie	Terrains basket du parc Toussaint Louverture	01-août	x			x				x			R-A-MA
Présentation du projet de la place des Montréalaises et de la place Marie-Josèphe- Angélique	Division des projets urbains Direction des projets d'aménagement urbain Urbanisme et mobilité	Place des Montréalaises	02-oct	x			x				x			N
Les Journées des ruelles vertes	Éco-Quartier	6 septembre 2025	Ruelle verte Des Royaux, Ruelle verte Le Chemin de Traverse, Ruelle verte Aux Mille Oiseaux, Ruelle verte La Petite Pologn	x			x				x			R-A-MA
Rassemblement commémoratif	Congrès des Ukrainiens canadiens - Conseil provincial du Québec	24 août 2025	Place D'Arme	x							x			R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2025, 5 ^e partie A)															
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement											
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations											
				O-0.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	Autres informations	
Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques													
Programmation estivale du Café Viger	SDC du Quartier latin	10 juillet au 15 septembre	Square Viger	x			x				x				N-A-MA
Arbre à Palabre	SDC du Quartier latin	Août à octobre	Square Viger	x	x		x				x				N-A-PA
Vernissage	Voies culturelles des Faubourgs	11 juillet 2025	Parc des Faubourgs	x			x		x		x				N-AF-PA
#FAR2025	Festival des arts de ruelle (FAR)	23 août 2025	Ruelles Labreque, entre St-Thimothée et Sherbrooke	x	x						x				R-A-MA
Fête d'automne	Centre Jean-Claude-Malépart	12 septembre 2025	Parc Médéric- Martin	x			x				x	x	x	x	R-A-MA
Journée culturelle, artistique et citoyenne – "Identité, création et attachement"	Centre culturel marocain	2 août 2025	Square Viger	x		x	x	x	x		x				N-A-GA
Lys et Lions	Les Rugissants	6, 10, 13, 17, 20, 24, 27 août 31, 3, 7, 10 et 14 septembre	Rue piétonne St-Denis	x	x						x				N-A-PA

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 12559070006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans _____ le _____, date de son entrée en vigueur.

Légende

R : Récurrent

N : Nouvel événement

A : Amplification

AF : Amplification faible

PA : Petite affluence (moins de 100 personnes)

MA : Moyenne affluence (entre 100 et 500 personnes)

GA : Grande affluence (plus de 500)

**C-4.1, o. 414 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses
sur le domaine public (Saison 2025, 5^e partie A)**

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 776 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

**CA-24-085, o. 242 Ordonnance relative à la programmation des événements
sur le domaine public (saison 2025, 5^e partie, A)**

Vu les articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)*;

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain.
2. Il est permis de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements dans les kiosques aménagés à cet effet.
3. Et, si nécessaire, à cette occasion, il est également permis de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifiés sur le site.
4. Les autorisations visées aux articles 1, 2 et 3 sont valables selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 776 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3)*.
5. Les articles 2 et 3 ne doivent pas être interprétés comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29)* ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

**P-1, o. 707 Ordonnance relative à la programmation des événements sur
le domaine public (saison 2025, 5^e partie A)**

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 8 juillet 2025 le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques et non alcoolisées, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 776 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025 de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12.2, o. 263 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2025, 5^e partie, A)

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 776 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
4. L'organisateur d'un événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1255907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025

Résolution: CA25 240324

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur la Place de la Création du 10 juillet au 28 août 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 777 concernant la tenue d'événements sur la Place de la Création, du 10 juillet au 28 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258188011

Anne-Marie LEMIEUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 juillet 2025

B-3, o. 777 Ordonnance concernant la tenue d'événements à la Place de la Création du 10 juillet au 28 août 2025

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaire des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur de :
 - 1° déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels quant aux plaintes;
 - 2° mettre en place un système de gestion des plaintes :
 - 3° produire, pour le 15 novembre 2025, un bilan à la suite des événements tenus durant la saison 2025;
 - 4° proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LA PLACE DE LA CRÉATION
DU 10 JUILLET AU 28 AOÛT 2025

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1258188011) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1**PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LA PLACE DE LA CRÉATION DU
10 JUILLET AU 28 AOÛT 2025**

Théâtres de la LNI	Jeux de société	Ketsmy Afroblues	Place de la communauté
10 juillet, 17h30 à 20h00	19 juillet, 10h30 à 12h00	24 juillet, 19h00 à 20h00	31 juillet, 18h00 à 22h00
	9 août, 15h00 à 16h30		7, 14, 21 et 28 août, 18h00 à 22h00
	23 août, 10h30 à 12h00		

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025

Résolution: CA25 240325

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur le parterre avant de la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) du 8 juillet au 15 octobre 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 778 concernant la tenue d'événements artistiques sur le parterre avant de la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ), du 8 juillet au 15 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1258188012

Anne-Marie LEMIEUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 juillet 2025

**B-3, o. 778 Ordonnance concernant la tenue d'événements sur le parterre
avant de la BAnQ du 8 juillet au 15 octobre 2025**

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur de:
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels quant aux plaintes;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2025, un bilan à la suite des événements tenus durant la saison 2025;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE PARTERRE AVANT DE LA BAnQ DU
8 JUILLET AU 15 OCTOBRE 2025

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1258188012) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1 - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE PARTERRE AVANT DE LA BANQ DU 8 JUILLET AU 15 OCTOBRE 2025 (HOUPPIER – H)

2025 juillet

 Arborecences

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jun 29	30	Août 1	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
		11:30 B-Wilos-citoyens - G 16:00 FUM - Développem		12:15 🌟-ENH 16:00 ☔ Café-parapluie	16:00 ☔ Café-parapluie	
13	14	15	16	17	18	19
	16:00 ☔ Café-parapluie	11:30 B-Wilos-citoyens 14:00 🌟 H-Ketony 16:00 H-Ketony		12:15 🌟-ENH 14:00 H-FUM - Quand le li 16:00 ☔ Café-parapluie	14:00 H-Maryline Chery 16:00 ☔ Café-parapluie 16:00 H-Maryline Chery	13:00 B-Ketony 14:00 B-Ketony
20	21	22	23	24	25	26
H-Danse Trad		11:30 H-Wilos-citoyens 14:00 B-FUM - Les Jeux noi 16:00 ☔ Café-parapluie		12:15 🌟-ENH 14:00 B-Fovelle 16:00 B-Fovelle	11:00 B-Les coulisses du ☺ 14:00 H-Fovelle 16:00 H-Fovelle	14:00 B-Fovelle 16:00 ☔ Café-parapluie 16:00 B-Fovelle
27	28	29	30	31	Août 1	02
	16:00 ☔ Café-parapluie	11:30 B-Wilos-citoyens 16:00 ☔ Café-parapluie		12:15 🌟-ENH 16:00 ☔ Café-parapluie	13:00 FUM - Mon imagina 14:00 B-Maryline Chery 16:00 B-Maryline Chery	14:00 H-Maryline Chery 16:00 H-Maryline Chery

2025 août

Arborescences

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
<p>27</p>	<p>28</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>29</p> <p>11:30 B-Vélos-citoyens</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>30</p>	<p>31</p> <p>12:15 🌟-ENH</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>Août 1</p> <p>13:00 FLIM - Mon imaginat</p> <p>14:00 B-Maryline Chery</p> <p>16:00 B-Maryline Chery</p>	<p>02</p> <p>14:00 H-Maryline Chery</p> <p>16:00 H-Maryline Chery</p>
<p>03</p>	<p>04</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>05</p> <p>11:30 H-Vélos-citoyens</p> <p>14:00 B-Fovelle</p> <p>16:00 B-Fovelle</p>	<p>06</p>	<p>07</p> <p>13:00 FLIM - Les jeux nous</p> <p>14:00 Fovelle</p> <p>16:00 Fovelle</p>	<p>08</p> <p>14:00 Fovelle</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p> <p>16:00 Fovelle</p>	<p>09</p> <p>14:00 Nora Toutain</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p> <p>16:00 Nora Toutain</p>
<p>10</p>	<p>11</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>12</p> <p>11:30 H-Vélos-citoyens</p> <p>14:00 Mr. Bowtie</p> <p>16:00 Mr. Bowtie</p>	<p>13</p>	<p>14</p> <p>12:15 🌟-ENH</p> <p>14:00 Jean L'Océan</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p> <p>16:00 Jean L'Océan</p>	<p>15</p> <p>14:00 Nora Toutain</p> <p>16:00 Nora Toutain</p>	<p>16</p> <p>13:00 H-FLIM - Les différer</p> <p>14:00 Nora Toutain</p> <p>16:00 Nora Toutain</p>
<p>17</p>	<p>18</p>	<p>19</p> <p>11:30 B-Vélos-citoyens</p> <p>13:00 H-FLIM - Comment l</p> <p>14:00 Mr. Bowtie</p> <p>15:00 H-Explosion</p> <p>16:00 Mr. Bowtie</p>	<p>20</p>	<p>21</p> <p>14:00 Don Paco</p> <p>16:00 Don Paco</p>	<p>22</p> <p>14:00 Don Paco</p> <p>15:00 B-Yggdrasil</p> <p>16:00 B-Atelier Mythos</p> <p>16:00 Don Paco</p>	<p>23</p> <p>14:00 Guasà</p> <p>16:00 Guasà</p>
<p>24</p>	<p>25</p> <p>B-Danse Trad</p>	<p>26</p> <p>11:30 H-Vélos-citoyens</p>	<p>27</p>	<p>28</p> <p>12:15 🌟-ENH</p> <p>15:00 FLIM - jeux de société</p>	<p>29</p> <p>H-Écho des plantes</p>	<p>30</p>
<p>31</p>	<p>Sep 1</p>	<p>02</p> <p>11:30 Annulé ? -Vélos-citoj</p> <p>14:00 Ho-Yi</p> <p>16:00 Ho-Yi</p>	<p>03</p>	<p>04</p> <p>14:00 Ho-Yi</p> <p>16:00 Ho-Yi</p>	<p>05</p> <p>11:00 B-Les coulisses du qu</p>	<p>06</p> <p>13:00 B-Explosion</p> <p>14:00 FLIM - jeux de société</p> <p>14:00 Mr. Bowtie</p> <p>15:00 B-Explosion</p> <p>16:00 Mr. Bowtie</p>

2025 septembre



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Août 31	Sep 1	02 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy 14:00 Ho-Yi 16:00 Ho-Yi	03	04 14:00 Ho-Yi 16:00 Ho-Yi	05 11:00 B-Les coulisses du qu	06 13:00 B-Explosion 14:00 FLIM - jeux de sociét 14:00 Mr. Bowtie 15:00 B-Explosion 16:00 Mr. Bowtie
07	08	09 11:00 B-Les coulisses du qu 11:30 H-Vélos-citoyens 14:00 Mr. Bowtie 16:00 Mr. Bowtie	10	11 12:15 ★-ENH 14:00 Mr. Bowtie 16:00 Mr. Bowtie	12 11:00 B-Les coulisses du qu	13 13:00 H-FLIM - jeux de rôle 14:00 Guasà 16:00 Guasà
14	15	16 11:30 Annulé ?-Vélos-citoy 14:00 Ultra K 16:00 Ultra K	17	18 14:00 Ultra K 16:00 Ultra K	19	20 10:30 A-Du quotidien à l'in 13:00 A-Du quotidien à l'in 14:00 -FLIM - jeux de rôle 14:00 Ultra K 16:00 Ultra K
21	22 Danse Trad	23 11:30 H-Vélos-citoyens - G 14:00 Don Paco 16:00 Don Paco	24	25 12:15 ★-ENH 14:00 Don Paco 16:00 Don Paco	26	27 14:00 Don Paco 16:00 Don Paco
28	29	30 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy	Oct 1	02	03	04 14:00 Explosion 16:00 Explosion

2025 octobre

Arborescences

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Sep 28	29	30 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy	Oct 1	02	03	04 14:00 Exposition 16:00 Exposition
05	06	07 11:30 H-Vélos-citoyens - A	08	09 12:15 🌟-ENH	10	11 10:30 H-Du quotidien à l'in 13:00 H-Du quotidien à l'in
12	13	14 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	Nov 1

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025

Résolution: CA25 240326

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements dans la cour du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et la cour avant de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes du 8 juillet au 15 octobre 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 779 concernant la tenue d'événements dans la cour du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et la cour avant de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, du 8 juillet au 15 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1258188013

Anne-Marie LEMIEUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 juillet 2025

B-3, o. 779 Ordonnance concernant la tenue d'événements dans la cour du pavillon Hubert-Aquin et la cour avant de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes du 8 juillet au 15 octobre 2025

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur de:
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels quant aux plaintes;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2025, un bilan à la suite des événements tenus durant la saison 2025;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE SITE DE LA COUR DU PAVILLON HUBERT-AQUIN ET LA COUR AVANT DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LOURDE DU 8 JUILLET AU 15 OCTOBRE 2025

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1258188013) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 12 juillet 2025, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1 - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE SITE DE LA COUR DU PAVILLON HUBERT-AQUIN ET LA COUR AVANT DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LOURDE DU 8 JUILLET AU 15 OCTOBRE 2025 (BANC DE TRAVAIL – B)

2025 juillet

 **Arborescences**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Jun 29	30	Jul 1	02	03 12:15 🌟 -ENH 14:00 -FLIM - Les Jeux au C	04	05
06	07 16:30 H-Lundis Culturels -	08 11:30 B-Vélos-citoyens - GI 16:00 -FLIM - Développem	09	10 12:15 🌟 -ENH 16:00 ☔ Café-parapluie	11 16:00 ☔ Café-parapluie	12
13	14 16:00 ☔ Café-parapluie	15 11:30 B-Vélos-citoyens 14:00 🌟 H-Ketsmy 16:00 H-Ketsmy	16	17 12:15 🌟 -ENH 14:00 H-FLIM - Quand le liv 16:00 ☔ Café-parapluie	18 14:00 H-Maryline Chery 16:00 ☔ Café-parapluie 16:00 H-Maryline Chery	19 13:00 B-Ketsmy 14:00 B-Ketsmy
20	21 H-Danse Trad	22 11:30 H-Vélos-citoyens 14:00 B-FLIM - Les jeux noi 16:00 ☔ Café-parapluie	23	24 12:15 🌟 -ENH 14:00 B-Fovelle 16:00 B-Fovelle	25 11:00 B-Les coulisses du ☺ 14:00 H-Fovelle 16:00 H-Fovelle	26 14:00 B-Fovelle 16:00 ☔ Café-parapluie 16:00 B-Fovelle
27	28 16:00 ☔ Café-parapluie	29 11:30 B-Vélos-citoyens 16:00 ☔ Café-parapluie	30	31 12:15 🌟 -ENH 16:00 ☔ Café-parapluie	Août 1 13:00 FLIM - Mon imaginat 14:00 B-Maryline Chery 16:00 B-Maryline Chery	02 14:00 H-Maryline Chery 16:00 H-Maryline Chery

2025 août

Arborescences

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<p>Juil 27</p>	<p>28</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>29</p> <p>11:30 B-Vélos-citoyens</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>30</p>	<p>31</p> <p>12:15 🌟-ENH</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>Août 1</p> <p>13:00 FLIM - Mon imaginat</p> <p>14:00 B-Maryline Chery</p> <p>16:00 B-Maryline Chery</p>	<p>02</p> <p>14:00 H-Maryline Chery</p> <p>16:00 H-Maryline Chery</p>
<p>03</p>	<p>04</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>05</p> <p>11:30 H-Vélos-citoyens</p> <p>14:00 B-Fovelle</p> <p>16:00 B-Fovelle</p>	<p>06</p>	<p>07</p> <p>13:00 FLIM - Les jeux nous</p> <p>14:00 Fovelle</p> <p>16:00 Fovelle</p>	<p>08</p> <p>14:00 Fovelle</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p> <p>16:00 Fovelle</p>	<p>09</p> <p>14:00 Nora Toutain</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p> <p>16:00 Nora Toutain</p>
<p>10</p>	<p>11</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p>	<p>12</p> <p>11:30 H-Vélos-citoyens</p> <p>14:00 Mr. Bowtie</p> <p>16:00 Mr. Bowtie</p>	<p>13</p>	<p>14</p> <p>12:15 🌟-ENH</p> <p>14:00 Jean L'Océan</p> <p>16:00 ☔ Café-parapluie</p> <p>16:00 Jean L'Océan</p>	<p>15</p> <p>14:00 Nora Toutain</p> <p>16:00 Nora Toutain</p>	<p>16</p> <p>13:00 H-FLIM - Les différer</p> <p>14:00 Nora Toutain</p> <p>16:00 Nora Toutain</p>
<p>17</p>	<p>18</p>	<p>19</p> <p>11:30 B-Vélos-citoyens</p> <p>13:00 H-FLIM - Comment l</p> <p>14:00 Mr. Bowtie</p> <p>15:00 H-Explosion</p> <p>16:00 Mr. Bowtie</p>	<p>20</p>	<p>21</p> <p>14:00 Don Paco</p> <p>16:00 Don Paco</p>	<p>22</p> <p>14:00 Don Paco</p> <p>15:00 B-Yggdrasil</p> <p>16:00 B-Atelier Mythos</p> <p>16:00 Don Paco</p>	<p>23</p> <p>14:00 Guasà</p> <p>16:00 Guasà</p>
<p>24</p>	<p>25</p> <p>B-Danse Trad</p>	<p>26</p> <p>11:30 H-Vélos-citoyens</p>	<p>27</p>	<p>28</p> <p>12:15 🌟-ENH</p> <p>15:00 FLIM - jeux de sociét</p>	<p>29</p> <p>H-Écho des plantes</p>	<p>30</p>
<p>31</p>	<p>Sep 1</p>	<p>02</p> <p>11:30 Annulé ? -Vélos-citoj</p> <p>14:00 Ho-Yi</p> <p>16:00 Ho-Yi</p>	<p>03</p>	<p>04</p> <p>14:00 Ho-Yi</p> <p>16:00 Ho-Yi</p>	<p>05</p> <p>11:00 B-Les coulisses du qu</p>	<p>06</p> <p>13:00 B-Explosion</p> <p>14:00 FLIM - jeux de sociét</p> <p>14:00 Mr. Bowtie</p> <p>15:00 B-Explosion</p> <p>16:00 Mr. Bowtie</p>

2025 septembre



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Août 31	Sep 1	02 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy 14:00 Ho-Yi 16:00 Ho-Yi	03	04 14:00 Ho-Yi 16:00 Ho-Yi	05 11:00 B-Les coulisses du qu	06 13:00 B-Explosion 14:00 FLIM - jeux de sociét 14:00 Mr. Bowtie 15:00 B-Explosion 16:00 Mr. Bowtie
07	08	09 11:00 B-Les coulisses du qu 11:30 H-Vélos-citoyens 14:00 Mr. Bowtie 16:00 Mr. Bowtie	10	11 12:15 ★-ENH 14:00 Mr. Bowtie 16:00 Mr. Bowtie	12 11:00 B-Les coulisses du qu	13 13:00 H-FLIM - jeux de rôl 14:00 Guasà 16:00 Guasà
14	15	16 11:30 Annulé ?-Vélos-citoy 14:00 Ultra K 16:00 Ultra K	17	18 14:00 Ultra K 16:00 Ultra K	19	20 10:30 A-Du quotidien à l'in 13:00 A-Du quotidien à l'in 14:00 -FLIM - jeux de rôle 14:00 Ultra K 16:00 Ultra K
21	22 Danse Trad	23 11:30 H-Vélos-citoyens - G 14:00 Don Paco 16:00 Don Paco	24	25 12:15 ★-ENH 14:00 Don Paco 16:00 Don Paco	26	27 14:00 Don Paco 16:00 Don Paco
28	29	30 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy	Oct 1	02	03	04 14:00 Explosion 16:00 Explosion

2025 octobre

Arborescences

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Sep 28	29	30 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy	Oct 1	02	03	04 14:00 Exposition 16:00 Exposition
05	06	07 11:30 H-Vélos-citoyens - A	08	09 12:15 🌟-ENH	10	11 10:30 H-Du quotidien à l'in 13:00 H-Du quotidien à l'in
12	13	14 11:30 Annulé ? -Vélos-citoy	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	Nov 1